

VALIDEZ PAR BLOC DE COMPETENCES LE TITRE A.D.V.F.

Les **blocs de compétences** représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'un combinatoire de ces modalités d'accès. Ils permettent également l'inscription dans une logique de filière de formation.

Le titre professionnel ADVF **peut être acquis par bloc de compétences ou en totalité, par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**. L'ADVF contribue au bien-être des personnes dans le respect de leur vie privée, de leur dignité et de leur intégrité.

Avant la formation, un **positionnement** est réalisé débouchant sur une décision d'admission.

Pendant la formation théorique, vous travaillez sur des **études de cas et mise en situation professionnelles** et **concrètes** visant l'ensemble du référentiel du Titre.

À l'issue, vous renforcez vos compétences grâce à un **stage** ou une période d'application professionnelle.

Cela vous permet de rédiger des **dossiers** explicitant vos **compétences** qui seront présentés lors de l'**examen** devant un **jury**. L'examen de certification est composé d'un dossier professionnel et d'entretiens avec le jury.

Un **suivi de l'insertion professionnelle** est réalisé à 6 mois.

Cette formation vise l'**obtention du livret de certification de compétences en fonction de vos choix de bloc de compétences**.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS ...CHOISISSEZ
VOTRE ACTIVITE TYPE OU BLOC DE COMPETENCES...